



## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 DÉCEMBRE 2017

- 5) Demande d'aide financière
  - Club de patinage artistique de Sainte-Croix
  
- 6) Service des incendies de Sainte-Croix
  - Contrat de service pour l'application SURVI-Mobile
  
  - Agrandissement de la caserne incendie
    - Honoraires professionnels n° 2 (Mathieu Beurivage, arpenteur-géomètre)
  
- 7) Voirie
  - Réfection rue du Bateau
    - Mandat contrôle qualitatif des matériaux (EnGlobe Corp.)
    - Décompte progressif n° 2 (Construction Lemay inc.)
    - Financement temporaire
  
  - Réfection rue Laflamme
    - Décompte progressif n° 3 (Construction Lemay inc.)
  
  - Rue Thibodeau
    - Honoraires professionnels n° 2 (EnGlobe Corp.)
    - Honoraires professionnels n° 3 (SNC-Lavalin inc.)
  
  - Lignage des voies de circulation
    - Acceptation des travaux et paiement
  
  - Noms de rues personnalisés
    - Acceptation des travaux et paiement (phase 1)
  
- 8) Hygiène du milieu
  - Mandat expertise hydrogéologique
    - Honoraires professionnels n° 1 (Arrakis Consultants inc.)
  
  - Station de pompage rue du Bateau
    - Honoraires professionnels n° 1 (Mathieu Beurivage, arpenteur-géomètre)
  
- 9) Aménagement/Urbanisme/Développement
  - Groupe DDM
    - Nominations – Mme Éliane Moreau et M. Louis-Mathieu Fréchette
  
- 10) Varia
  - Comité Familles-MADA de Sainte-Croix
    - Dépôt d'un procès-verbal
  
  - Service de Transport adapté et collectif de Lotbinière
    - Renouvellement de mandat
  
  - ABC Lotbinière
    - Demande d'autorisation
  
  - Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal (art. 357, 358 L.E.R.M.)
    - Dépôt
  
  - Registre public des déclarations faites par un membre du conseil (art. 6, Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale)
    - Dépôt

Période de questions à la fin de la séance conformément au règlement municipal numéro 377-2006

Levée de l'assemblée

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 DÉCEMBRE 2017

### 342-2017 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par Jean Lecours, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

### PROCÈS-VERBAL

### 343-2017 SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2017

IL est proposé par Guy Boucher, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Croix du 14 novembre 2017 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

### 344-2017 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2017

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire de la municipalité de Sainte-Croix du 27 novembre 2017 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

### MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

### 345-2017 COMPTES À PAYER ET TRANSFERT(S) BUDGÉTAIRE(S)

IL est proposé par Jean Lecours, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

#### MUNICIPALITÉ

#### SALAIRES DE NOVEMBRE 2017

SALAIRES BRUTS DU 05 NOVEMBRE 2017 AU 25 NOVEMBRE 2017	MAIRE ET CONSEILLERS	3 082.74
	ADMINISTRATION (DIRECTION & TRAVAUX PUBLICS)	7 113.92
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, BRIGADIER(IÈRES), POMPIERS, VOIRIE, RÉSEAU, CONCIERGERIE & POLYVALENTE	8 028.43
	AVANTAGES SOCIAUX	2 046.28
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>20 271.37</b>

#### INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S) DE NOVEMBRE 2017

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	0.00
	<b>TOTAL</b>	<b>20 271.37</b>

#### COMPTES PAYÉS DE NOVEMBRE 2017 – RATIFICATION

<b>CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES</b>		<b>148.96</b>	
5513880000	COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	148.96	REMISE OCTOBRE 2017
<b>DÉPLACE DE L'AIR</b>		<b>413.91</b>	
270195447	SERVICES LOISIRS/CULTURE POLY	413.91	ENTRAÎNEMENT SESSION AUTOMNE 2017 1 <sup>e</sup> VERSEMENT
<b>FLEETCOR CANADA MASTERCARD</b>		<b>1 004.40</b>	
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	104.00	ESSENCE SAVANA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	78.74	ESSENCE SILVERADO
270190631	ESSENCE & HUILE- ENT. SKI FOND	128.00	ESSENCE CENTRE PLEIN AIR
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	105.50	ESSENCE SAVANA
232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	50.00	DIESEL KUBOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	101.25	ESSENCE SAVANA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	78.00	ESSENCE SAVANA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	113.54	ESSENCE SILVERADO
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	110.00	ESSENCE SAVANA
232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	46.00	DIESEL KUBOTA
232000631	ESSENCE - EQUIPEMENT VOIRIE	46.00	ESSENCE COMPACTEUR
232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	51.75	DIESEL KUBOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	-8.38	ESCOMPTE ULTRAMAR

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 DÉCEMBRE 2017

<b>HYDRO-QUEBEC</b>		<b>6 130.24</b>	
241300681	ELECTRIC - P. STE-CROIX 786506	1 537.75	SERVICE OCTOBRE 2017
270120681	ELECTRICITE - C/ COMM. 786415	1 743.49	SERVICE MI-OCTOBRE À MI-NOVEMBRE 2017
241200681	ELECTRICITE U/EAU POT. 786712	2 211.47	SERVICE MI-OCTOBRE À MI-NOVEMBRE 2017
259000681	ELECTRICITÉ/PAVILLON ET ABRI	458.91	SERVICE MI-SEPTEMBRE À MI-NOVEMBRE 2017
241500681	ELECT.- ST.POMP LAFLEUR 787470	89.31	SERVICE MI-SEPTEMBRE À MI-OCTOBRE 2017
241501681	ELECT.-ST.POMP LECLERC 923850	89.31	SERVICE MI-SEPTEMBRE À MI-OCTOBRE 2017
<b>INFO PAGE P/RÉPONDANTS</b>		<b>34.38</b>	
223100331	TELEPHONE & MESSAGERS	34.38	SERVICE NOVEMBRE 2017
<b>M.R.C. DE LOTBINIERE</b>		<b>25 285.74</b>	
245120951	QUOTE-PART MRC - ENF. SANITAIR	8 795.18	QUOTE-PART 2017 11/12
215000951	QUOTE-PART MRC - EVALUATION	5 824.62	QUOTE-PART 2017 11/12
249000951	QUOTE-PART MRC-VID FOSSES SEPT	7 621.88	QUOTE PART 2017 4/4
222001951	QUOTE-PART MRC - ADM.	3 044.06	QUOTE-PART 2017 4/4
<b>MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC</b>		<b>8 505.70</b>	
5513871000	C.S.S.T. A PAYER	694.91	REMISE OCTOBRE 2017
5513825000	RQAP A PAYER	456.44	REMISE OCTOBRE 2017
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	1 491.68	REMISE OCTOBRE 2017
5513850000	R.R.Q. A PAYER	2 046.74	REMISE OCTOBRE 2017
5513841000	IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	170.00	REMISE OCTOBRE 2017
5513840000	IMPOT PROVINCIAL A PAYER	3 645.93	REMISE OCTOBRE 2017
<b>MINISTRE DES FINANCES - PERMIS RÉUNION</b>		<b>45.00</b>	
216000416	REL. TRAVAIL - ACT. SOCIALE	45.00	PERMIS DE RÉUNION (DÎNER DE DE NOËL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX)
<b>NORA BYRNE</b>		<b>1 068.75</b>	
270195447	SERVICES LOISIRS/CULTURE POLY	1 068.75	COURS DE YOGA RETRAITÉ 1/2
<b>RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA</b>		<b>3 658.23</b>	
5513820000	ASSURANCE-EMPLOI A PAYER	700.71	REMISE OCTOBRE 2017
5513816000	IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	176.00	REMISE OCTOBRE 2017
5513815000	IMPOT FEDERAL REG. A PAYER	2 781.52	REMISE OCTOBRE 2017
<b>STEVE ROBERT GRAPHIQUE</b>		<b>-224.21</b>	
2308050721	ENTR. PARC J. G. FOURNIER T/J	-224.21	CRÉDIT AFFICHE RÈGLEMENTS PARC DE PLANCHES ROULETTES
<b>SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.</b>		<b>-60.80</b>	
270150690	BIENS NON DURABLE LOISIRS	-60.80	CRÉDIT ACHATS RÉUNION DES LOISIRS
<b>TELU COMMUNICATIONS INC.</b>		<b>860.76</b>	
259000331	TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	63.37	SERVICE NOVEMBRE 2017
241400331	TELEPHONE DEGRILLEUR 926-2612	63.37	SERVICE NOVEMBRE 2017
241300331	TELEP. - P. STE-CROIX 926-2324	63.37	SERVICE NOVEMBRE 2017
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	72.96	SERVICE NOVEMBRE 2017
261000331	TELEPHONE-URBANISME	86.15	SERVICE NOVEMBRE 2017
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	217.31	SERVICE NOVEMBRE 2017
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	294.23	SERVICE NOVEMBRE 2017
<b>VIDÉOTRON LTÉE</b>		<b>201.10</b>	
261000331	TELEPHONE-URBANISME	41.38	SERVICE DÉCEMBRE 2017
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	41.38	SERVICE DÉCEMBRE 2017
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	41.36	SERVICE DÉCEMBRE 2017
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	76.98	SERVICE NOVEMBRE 2017

**Total : 47 072.16**

## COMPTES À PAYER DE NOVEMBRE 2017

<b>AMÉLIE HUOT</b>		<b>26.38</b>	
214000670	PAPETERIE - REC. REFER. ELECTI	26.38	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
<b>ASSOCIATION TOURISTIQUE CHAUDIERE-APPALA</b>		<b>570.05</b>	
269000494	PUBLI. - PROMOTION TERRITOIRE	570.05	ADHÉSION 2018
<b>AUDIO CINÉ FILMS INC.</b>		<b>48.29</b>	
259001499	POLITIQUE FAM-COMITE FAMILLE	48.29	TRANSPORT FILM « EMOJI, LE FILM »
<b>BATTERIES LOTBINIÈRE</b>		<b>28.69</b>	
241200521	ENT.&REP. - USINE EAU POTABLE	28.69	BATTERIE SYSTÈME D'ALARME
<b>BIBBY STE-CROIX INC.</b>		<b>509.15</b>	
233000512	LOCATION SITE DEPOT A NEIGE	509.15	LOCATION DÉPÔT À NEIGE (FRAIS D'ANALYSE ET NETTOYAGE)
<b>BOVIN &amp; GAUVIN INC.</b>		<b>295.48</b>	
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	295.48	SAC D'OUTILS POUR BORNES-FONTAINES
<b>BUROPLUS ST-EX</b>		<b>310.10</b>	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	46.34	FOURNITURES DE BUREAU
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	230.66	CARTOUCHES D'ENCRE (2)
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	33.10	FOURNITURES DE BUREAU
<b>CAM-TRAC BERNIERES INC.</b>		<b>96.14</b>	
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	96.14	ROUES DE DÉCHAUMAGE POUR BALAI ROTATIF
<b>CENTRE CULTUREL &amp; SPORTIF DE SAINTE-CROIX</b>		<b>50 000.00</b>	
270130959	PART. FINANC. - DEFICIT C/CULT	50 000.00	PARTICIPATION FINANCIÈRE 2017

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 DÉCEMBRE 2017

<b>CLAUDE GARNEAU</b>		<b>15.50</b>	
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	7.75	CRÈME À CAFÉ
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	7.75	CRÈME À CAFÉ
<b>COMPASS MINERALS CANADA CORP.</b>		<b>5 461.93</b>	
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	5 461.93	SEL ADOUCISSEURS
<b>CONSTRUCTION C.J. PICARD INC.</b>		<b>57.49</b>	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	57.49	LOCATION COMPRESSEUR
<b>CORPORATION DES FLEURONS DU QUÉBEC</b>		<b>425.41</b>	
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	425.41	FRAIS D'INSCRIPTION (2) (DÉVOILEMENT OFFICIEL 2017)
<b>DEL DEGAN, MASSÉ &amp; ASSOCIÉS INC.</b>		<b>3 991.93</b>	
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	3 991.93	SERVICE D'URBANISME DU 15 OCTOBRE AU 25 NOVEMBRE 2017
<b>DÉPLACE DE L'AIR</b>		<b>413.91</b>	
270195447	SERVICES LOISIRS/CULTURE POLY	413.91	ENTRAÎNEMENT SESSION AUTOMNE 2017 2e VERSEMENT
<b>DESROCHERS, ALICE</b>		<b>25.00</b>	
270230670	ACHATS DE VOLUMES	25.00	ACHAT VOLUMES
<b>DISNET INC.</b>		<b>1 741.87</b>	
241500445	GESTION BOUES - ST. POMPAGE	931.30	NETTOYER STATIONS DE POMPAGE
241400445	GESTION BOUES - DÉGRILLEUR	810.57	NETTOYER DÉGRILLEUR
<b>DUBUC FRANCE</b>		<b>13.90</b>	
213000310	DEPLACEMENT & REPRE. ADM. H-V	13.90	FRAIS DE DÉPLACEMENT NOVEMBRE 2017
<b>ENTRETIEN CHLORATECH INC.</b>		<b>1 284.77</b>	
241200521	ENT.& REP. - USINE EAU POTABLE	1 284.77	RÉPARATION ET CALIBRATION ANALYSEUR DE CHLORE
<b>EXCAVATION REJEAN LEMAY INC.</b>		<b>988.79</b>	
2304090721	IMMOBILISATION - CIRC. & SIGN.	148.32	AMÉNAGEMENT ENSEIGNE DE BIENVENUE ENTRÉE SUD
222001521	ENTR. & REP. - BORNE FONTAINE	543.83	CHANGER BORNE-FONTAINE NO 1
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	197.76	CHANGER VALVER CÔTE HAMEL
2304090721	IMMOBILISATION - CIRC. & SIGN.	98.88	AMÉNAGEMENT ENSEIGNE DE BIENVENUE ENTRÉE SUD
<b>FLEETCOR CANADA MASTERCARD</b>		<b>375.39</b>	
222000631	ESSENCE - VÉHICULES INCENDIE	-0.15	ESCOMPTE ULTRAMAR
222000631	ESSENCE - VÉHICULES INCENDIE	67.79	ESSENCE INC.
222000631	ESSENCE - VÉHICULES INCENDIE	52.89	ESSENCE INC.
222000631	ESSENCE - VÉHICULES INCENDIE	71.16	ESSENCE INC.
222000631	ESSENCE - VÉHICULES INCENDIE	33.70	ESSENCE INC.
222000631	ESSENCE - VÉHICULES INCENDIE	40.52	ESSENCE INC.
222000631	ESSENCE - VÉHICULES INCENDIE	39.15	ESSENCE INC.
222000631	ESSENCE - VÉHICULES INCENDIE	29.12	ESSENCE INC.
222000631	ESSENCE - VÉHICULES INCENDIE	41.21	ESSENCE INC.
<b>GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC.</b>		<b>13 763.20</b>	
245210446	ENL. ORDURES - COLLÉ SELECTIVE	6 121.49	SERVICE OCTOBRE 2017
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	7 641.71	SERVICE OCTOBRE 2017
<b>GROUPE CASTONGUAY INC.</b>		<b>1 678.93</b>	
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	45.99	VÉRIFIER CHAUFFERETTE ENTRÉE PRINCIPALE DE L'HÔTEL DE VILLE
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	126.47	NETTOYER DALLE DE L'HÔTEL DE VILLE
234000521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE URBAIN	967.85	REPLACER LUMIÈRES (3)
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. T/JEUX	126.47	ENLEVER FILET T/BALLE
2304090721	IMMOBILISATION - CIRC. & SIGN.	412.15	ÉCLAIRAGE ENSEIGNE DE BIENVENUE ENTRÉE SUD
<b>IMELDA LEPAGE</b>		<b>70.00</b>	
270190631	ESSENCE & HUILE- ENT. SKI FOND	70.00	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
<b>IMPRIMERIE STE-CROIX INC.</b>		<b>64.39</b>	
259001499	POLITIQUE FAM-COMITE FAMILLE	64.39	AFFICHES C/FAMILLES
<b>INFO PAGE INCENDIE</b>		<b>120.32</b>	
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	120.32	SERVICE NOVEMBRE 2017
<b>LABORATOIRES ENVIRONEX</b>		<b>46.22</b>	
241200411	ANALYSE DE L'EAU	46.22	ANALYSE D'EAU
<b>LAROSE &amp; FILS LTEE</b>		<b>507.60</b>	
270120660	PROD. ENTRETIEN - C. COMMUNAUT	507.60	PRODUITS D'ENTRETIEN
<b>LES ENTREPRISES J.F. BLANCHET INC.</b>		<b>58.78</b>	
222001521	ENTR. & REP. - BORNE FONTAINE	58.78	CHANGEMENT BORNE-FONTAINE NO 1
<b>LES MAGASINS KORVETTE LTEE</b>		<b>5.74</b>	
270150670	PAPETERIE - LOISIRS	5.74	ACCESSOIRE CELLULAIRE DES LOISIRS
<b>LES PTTIS MOTEURS SAINTE-CROIX INC.</b>		<b>120.14</b>	
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	28.68	CHAÎNE & LIME SCIE MÉCANIQUE S/PÉDESTRE
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	49.38	BILLE DE ROULEMENT POUR VTT
270190631	ESSENCE & HUILE- ENT. SKI FOND	42.08	HUILE SCIE MÉCANIQUE S/PÉDESTRE
<b>LIBRAIRIE RENAUD-BRAY</b>		<b>443.31</b>	
270230670	ACHATS DE VOLUMES	177.18	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	226.33	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	26.20	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	13.60	ACHATS VOLUMES
<b>MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS S.E.N.C.R.L.</b>		<b>807.54</b>	
219000412	SERV. JURIDIQUE AUTRES	85.78	HON. PROF. DOSSIER GÉNÉRAL
261000412	SERV. JURIDIQUE URBANISME	721.76	HON. PROF. DOSSIER URBANISME
<b>MUNICIPALITÉ SAINT-APOLLINAIRE</b>		<b>1 649.10</b>	
222000454	FORMATION ET PERFECTIONNEMENT	1 649.10	FRAIS FORMATION (FÉLIX DESROCHERS)
<b>NORA BYRNE</b>		<b>356.25</b>	
270195447	SERVICES LOISIRS/CULTURE POLY	356.25	COURS DE YOGA RETRAITÉ 2/2
<b>NORMAND COTE, ENTR. ELEC. INC.</b>		<b>107.99</b>	
270125522	ENT. & REP. BATIMENT QUILLES	107.99	REPLACER BALLAST DE FLUORESCENT (SALLE DE QUILLES)
<b>PHARMACIE STE-CROIX INC.</b>		<b>29.87</b>	
241301521	ENT. & REP.-S/POMP. STE-CROIX	29.87	CALCULATRICE & GANTS
<b>PREMIER TECH AQUA</b>		<b>540.38</b>	
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	540.38	CONTRAT ENTRETIEN UV 2017 (4400 4e RANG EST & 6953 POINTE-PLATON, PAYÉ PAR CONTRIBUABLES)
<b>PROTECTION INCENDIE PC</b>		<b>1 019.95</b>	
222001526	ENTR. & REPAR. EXT. & CYLINDRE	220.41	REPLISSAGE & INSPECTION DES CYLINDRES D'APPAREILS RESPIRATOIRE
222001526	ENTR. & REPAR. EXT. & CYLINDRE	799.54	REPLISSAGE & INSPECTION DES CYLINDRES D'APPAREILS RESPIRATOIRE



## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 DÉCEMBRE 2017

346-2017

### SOLDE DISPONIBLE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS FERMÉS

**ATTENDU QUE** dans le cadre du financement de dépenses par emprunt à long terme, il peut arriver des situations où le financement permanent autorisé et réalisé excède le montant des dépenses autorisées et effectuées. Un tel excédent se nomme *Solde disponible d'un règlement d'emprunt fermé*;

**ATTENDU QU'**une municipalité dispose ainsi de sommes empruntées par règlement qui n'ont pu être utilisées aux fins auxquelles elles étaient prévues initialement. Les articles 7 et 8 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux prévoient qu'il est possible pour la municipalité d'utiliser ces soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés;

**CONSIDÉRANT** l'article 7 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux, l'excédent de financement qui peut subsister lors de la fermeture d'un règlement d'emprunt peut être affecté à d'autres fins spécifiées dans un règlement subséquent approuvé de la même manière qu'un règlement d'emprunt selon la loi qui régit la municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**une municipalité peut ainsi affecter le solde disponible d'un règlement d'emprunt fermé au financement de dépenses décrétées par règlement d'emprunt. Ce règlement doit être approuvé de la même manière que le règlement d'emprunt d'où provient le solde disponible. Le nouveau règlement devra être approuvé par les personnes habiles à voter, si celles-ci ont été appelées à voter lors du règlement d'emprunt initial, et par le ministre responsable;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 8 de la même loi, il peut aussi être affecté aux fins suivantes :

- Rachat par anticipation des obligations émises lors de l'emprunt;
- Paiement des échéances annuelles pour le remboursement de l'emprunt, soit le capital et les intérêts;
- Réduction du solde de l'emprunt lors de son refinancement;
- Paiement des frais de refinancement relatifs au solde de l'emprunt.

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'appliquer le solde disponible au remboursement du règlement suivant :

- Règlement 547-2016 décrétant la réfection de voirie à la rue des Chutes et de ses infrastructures ainsi que les honoraires professionnels y étant reliés pour un solde disponible de 474 974,79 \$.

**QU'**après avoir remboursé la dette en totalité, s'il reste un solde, ce dernier peut être transféré au fonds général par virement à l'excédent (déficit) de fonctionnement non affecté.

347-2017

### CESSION D'UNE PARTIE DU LOT 3 592 351

**ATTENDU** la résolution numéro 191-2017;

**ATTENDU QU'**il est requis que la municipalité de Sainte-Croix prenne possession d'une partie du lot 3 592 351 gratuitement de M. Guy Martineau et Mme Céline Olivier, soit 5,2 m<sup>2</sup> selon le plan de M. Mathieu Beurivage, arpenteur-géomètre, sous la minute 5892 daté du 1<sup>er</sup> décembre 2017;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement de prendre possession gratuitement de ladite partie du lot numéro 3 592 351.

**QUE** Jacques Gauthier, maire, et France Dubuc, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer le contrat de cession.

### COUR MUNICIPALE DE LA MRC DE LOTBINIÈRE

348-2017

### UNIFORMISATION DE LA SIGNIFICATION DES CONSTATS D'INFRACTION AU LONG ÉMIS PAR LES MUNICIPALITÉS

**ATTENDU QUE** l'émission et la signification d'un constat d'infraction au long est une poursuite visant une sanction pénale, dont une sanction à un règlement municipal;

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 DÉCEMBRE 2017**

**ATTENDU QUE** le constat d'infraction au long est une procédure introductive d'instance dès sa signification;

**ATTENDU QUE** toute poursuite pénale se prescrit par un an à compter de la date de la perpétration de l'infraction;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 19 du Code de procédure pénale la signification d'un acte de procédure prescrite dans ce code peut être fait au moyen de la poste ou par un agent de la paix ou un huissier;

**ATTENDU QUE** le greffe de la Cour municipale se charge de la signification d'un constat d'infraction au long;

**ATTENDU QUE** le greffe de la Cour municipale utilise le moyen de la poste certifiée, pour signifier un constat d'infraction;

**ATTENDU QUE** les frais pour la signification d'un constat d'infraction par huissier sont coûteux et sont à la charge des municipalités;

**ATTENDU QUE** le greffe de la Cour municipale demande d'uniformiser la procédure de signification pour une meilleure administration et gestion;

**IL** est proposé par Carmen Demers, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le greffe de la Cour municipale à faire trois (3) tentatives par poste certifiée pour signifier le constat d'infraction à moindre coût;

**D'AUTORISER** le greffe de la Cour municipale qu'à défaut d'être dans l'impossibilité d'effectuer cette signification après trois (3) tentatives par poste certifiée, de transmettre cette signification au service d'un huissier sans avis et aux frais de la municipalité;

**D'AUTORISER** le greffe de la Cour municipale à utiliser les services d'un huissier dans une mesure d'urgence, lorsque le délai est restreint dans le temps et qu'il est impossible de signifier le constat d'infraction par poste certifiée le tout aux frais de la municipalité.

### **PROGRAMME NOUVEAU FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC – VOLET FONDS DES PETITES COLLECTIVITÉS**

349-2017

### **RÉITÉRER L'INTENTION DE RÉALISATION DE NOTRE PROJET MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT** les élections municipales du 05 novembre 2017;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 186-2016;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement :

**QUE** la municipalité de Sainte-Croix réitère son intention de réaliser le projet de « Remplacement du système de réfrigération de l'aréna et la mise aux normes des installations » au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités;

**QUE** soit reconfirmé l'engagement de la municipalité de Sainte-Croix à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

**QUE** la municipalité de Sainte-Croix désigne madame France Dubuc, directrice générale et secrétaire-trésorière, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 569-2017 AUX FINS DE PROLONGER LE DÉLAI AU RÈGLEMENT NUMÉRO 415-2008 (PROGRAMME D'AIDE À L'ENTREPRISE)**

350-2017

### **ADOPTION**



## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 DÉCEMBRE 2017

**CONSIDÉRANT** l'article « 9 », point numéro 4, du règlement numéro 533-2014 sur le programme d'aide sous forme de crédit de taxes à l'entreprise originaire du règlement numéro 415-2008;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal juge nécessaire de modifier la période d'admissibilité dudit programme d'aide sous forme de crédit de taxes;

**ATTENDU QU'**il devient nécessaire d'effectuer la mise à jour de notre règlement numéro 415-2008;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le quatorzième jour de novembre 2017;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Lecours**

**APPUYÉ PAR : Carmen Demers**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le présent règlement portant le numéro 569-2017 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

**QUE** le règlement numéro 569-2017 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 569-2017 entrera en vigueur conformément à la loi.

### RÈGLEMENT NUMÉRO 570-2017 AUX FINS DE PROLONGER LE DÉLAI AU RÈGLEMENT NUMÉRO 417-2008 (PROGRAMME D'AIDE À LA CONSTRUCTION RÉSIDEN- TIELLE)

351-2017

#### ADOPTION

**CONSIDÉRANT** l'article « 3 », point numéro b), du règlement numéro 542-2015 sur le programme d'aide sous forme de crédit de taxes à la construction résidentielle originaire du règlement numéro 417-2008;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal juge nécessaire de modifier la période d'admissibilité dudit programme d'aide sous forme de crédit de taxes;

**ATTENDU QU'**il devient nécessaire d'effectuer la mise à jour de notre règlement numéro 417-2008;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le quatorzième jour de novembre 2017;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc**

**APPUYÉ PAR : Carmen Demers**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le présent règlement portant le numéro 570-2017 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

**QUE** le règlement numéro 570-2017 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 570-2017 entrera en vigueur conformément à la loi.

### PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 571-2017 CONCERNANT LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX FINS D'ABROGER LE RÈ- GLEMENT NUMÉRO 514-2013

352-2017

#### ADOPTION

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 DÉCEMBRE 2017**

**ATTENDU QU'**il est requis de procéder à une mise à jour du règlement numéro 514-2013 concernant la tenue des séances du conseil municipal;

**ATTENDU QU'**en vertu des dispositions des articles 144 et suivants du Code municipal du Québec, une municipalité locale peut par règlement régler le jour, l'heure et l'endroit des séances ordinaires du conseil municipal;

**ATTENDU QU'**il est jugé utile de fixer au 1<sup>er</sup> mardi du mois la tenue des séances ordinaires et de fixer certaines séances ordinaires à une autre date pour un meilleur accommodement administratif;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Lecours**

**APPUYÉ PAR: Guy Boucher**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le présent projet de règlement numéro 571-2017 est adopté et que ce conseil ordonne et statue de ce qui suit :

**QUE** le projet de règlement numéro 571-2017 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le projet règlement numéro 571-2017 entrera en vigueur conformément à la loi.

### **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Carmen Demers, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement numéro 571-2017 aux fins d'abroger le règlement numéro 514-2013 concernant la tenue des séances du conseil municipal.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

### **RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS NUMÉROS 552-2016 ET 563-2017**

353-2017

#### **SOUSSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Croix a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 décembre 2017, au montant de 520 900 \$;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

##### **1- BANQUE ROYALE DU CANADA**

32 500 \$	2,74000 %	2018
33 400 \$	2,74000 %	2019
34 500 \$	2,74000 %	2020
35 500 \$	2,74000 %	2021
385 000 \$	2,74000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,74000 %

##### **2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

32 500 \$	2,00000 %	2018
33 400 \$	2,05000 %	2019
34 500 \$	2,20000 %	2020
35 500 \$	2,35000 %	2021
385 000 \$	2,60000 %	2022

Prix : 98,71300

Coût réel : 2,85739 %

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 DÉCEMBRE 2017

### 3 - CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE LOTBINIERE

32 500 \$	2,99100 %	2018
33 400 \$	2,99100 %	2019
34 500 \$	2,99100 %	2020
35 500 \$	2,99100 %	2021
385 000 \$	2,99100 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,99100 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

**IL** est proposé par Jean Lecours, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Croix accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 12 décembre 2017 au montant de 520 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 563-2017 et 552-2016. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

354-2017

### CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité de Sainte-Croix souhaite emprunter par billets un montant total de 520 900 \$ qui sera réalisé le 12 décembre 2017, réparti comme suit :

- Règlement numéro 552-2016 pour un montant de 389 400 \$ (camion autopompe incendie)
- Règlement numéro 563-2017 pour un montant de 131 500 \$ (surfaceuse à glace électrique)

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**ATTENDU QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 552-2016 et 563-2017, la municipalité de Sainte-Croix souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Lecours**

**APPUYÉ PAR : Carmen Demers**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

- les billets seront datés du 12 décembre 2017;
- les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 juin et le 12 décembre de chaque année;
- les billets seront signés par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière;
- les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2018 -	32 500 \$
2019 -	33 400 \$
2020 -	34 500 \$
2021 -	35 500 \$
2022 -	36 500 \$ (à payer en 2022)
2022 -	348 500 \$ (à renouveler)

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 DÉCEMBRE 2017**

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 552-2016 et 563-2017 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 12 décembre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.**

355-2017

**COMPTES À PAYER**

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

**CENTRE CULTUREL**

**SALAIRES DE NOVEMBRE 2017**

SALAIRES BRUTS DU 05 NOVEMBRE 2017 AU 25 NOVEMBRE 2017	ADMINISTRATION (DIRECTION)	1 712.96
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE & RESTAURANT	6 426.97
	AVANTAGES SOCIAUX	1 322.91
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>9 462.84</b>

**INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S) DE NOVEMBRE 2017**

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	0.00
	<b>TOTAL</b>	<b>9 462.84</b>

**COMPTES PAYÉS DE NOVEMBRE 2017 – RATIFICATION**

<b>ALEX COULOMBE LTEE</b>		<b>557.74</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	557.74	ACHATS RESTAURANT
<b>BRASSERIE MOLSON O'KEEFE</b>		<b>7 359.29</b>	
270181610	ACHATS - BAR	4 223.92	ACHATS BAR
270181610	ACHATS - BAR	3 103.27	ACHATS BAR
270181610	ACHATS - BAR	-3 502.20	CRÉDIT ACHATS BAR
270181610	ACHATS - BAR	3 534.30	ACHATS BAR
<b>CENTRALE DES SYNDICATS DÉMOCRATIQUE</b>		<b>216.88</b>	
5513880000	COTISATIONS SYNDICALES À PAYER	216.88	REMISE OCTOBRE 2017
<b>MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC</b>		<b>4 153.59</b>	
5513841000	IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	280.00	REMISE OCTOBRE 2017
5513820000	RQAP A PAYER	213.72	REMISE OCTOBRE 2017
5513850000	R.R.Q. A PAYER	1 571.82	REMISE OCTOBRE 2017
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	424.82	REMISE OCTOBRE 2017
5513871000	C.S.S.T. A PAYER	274.06	REMISE OCTOBRE 2017
5513840000	IMPOT PROV. A PAYER	1 389.17	REMISE OCTOBRE 2017
<b>RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA</b>		<b>1 751.09</b>	
5513825000	C.A.C. A PAYER (SANS ASS. COL)	495.48	REMISE OCTOBRE 2017
5513816000	IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	280.00	REMISE OCTOBRE 2017
5513815000	IMPOT FED. A PAYER (SANS AS.C)	975.61	REMISE OCTOBRE 2017
<b>SHAW DIRECT</b>		<b>110.24</b>	
270125339	CABLODISTRIBUTEUR - SHAWDIRECT	53.31	SERVICE NOVEMBRE 2017
270180640	PIECES & ACCESSOIRES - ARENA	56.93	DÉCODEUR
<b>TELUS COMMUNICATIONS INC.</b>		<b>357.69</b>	
270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	357.69	SERVICE NOVEMBRE 2017
	<b>Total :</b>	<b>14 506.52</b>	

**COMPTES À PAYER DE NOVEMBRE 2017**

<b>AIGUISAGE ROUSSEAU</b>		<b>78.18</b>	
270165525	ENTR. & REPAR. - SURFACEUSE	78.18	LAMES (2)
<b>ANGELO ARSENAULT</b>		<b>272.40</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	272.40	ACHATS RESTAURANT
<b>ASS. QUÉBÉCOISE DES ARÉNAS ET DES INSTALLATIONS SPORTIVE</b>		<b>281.69</b>	
270125494	ASSOCIATIONS & ABONNEMENTS	281.69	COTISATION 2018
<b>BUROPLUS ST-EX</b>		<b>82.76</b>	
270130527	ACH./ENT. AMEUB. ÉQUIP.BUREAU	82.76	CARTOUCHES D'ENCRE (2)

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 DÉCEMBRE 2017

<b>CLAUDE GARNEAU</b>		<b>108.75</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	108.75	ACHATS RESTAURANT
<b>CLAUDE LALIBERTÉ</b>		<b>142.00</b>	
270167526	ENTR.& RÉP.-ÉQUIP. MAGASIN SPORT	142.00	RÉPARATION AFFÛTEUSE, PIÈCES & ACCESSOIRES
<b>FROMAGERIE BERGERON</b>		<b>161.46</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	80.73	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	80.73	ACHATS RESTAURANT
<b>GFS QUÉBEC INC.</b>		<b>534.08</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	534.08	ACHATS RESTAURANT
<b>GROUPE CASTONGUAY INC.</b>		<b>1 055.24</b>	
2308201721	IMM. ENT. PARC J-G-FOURNIER	1 055.24	INSTALLATION LUMIÈRE ABRI PERMANENT
<b>HYDRO-QUÉBEC</b>		<b>3 493.26</b>	
270180681	ELECTRICITE - ARENA 748754	3 493.26	SERVICE MI-OCTOBRE À MI-NOVEMBRE 2017
<b>HYDRO-QUÉBEC</b>		<b>496.69</b>	
2308604725	M. O. ÉQUI. GLISSADE PARC JGF	496.69	ÉCLAIRAGE GLISSADE
<b>IMPRIMERIE STE-CROIX INC.</b>		<b>34.49</b>	
270148670	PAPETERIE, FOURN. & IMPR.LIVRE	34.49	LIVRET DE REÇUS
<b>JOSIANNE TARDIF</b>		<b>125.40</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	9.00	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
270148675	BIENS NON DURABLE - AUTRES	60.80	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
270155322	FRET & MESSAGERIES	55.60	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
<b>JOSIANNE TARDIF</b>		<b>207.49</b>	
270125310	FRAIS DÉPLACEMENT & REPRÉSENTATION	207.49	FRAIS DE DÉPLACEMENT NOVEMBRE 2017 & FRAIS FORMATION ALIMENTECH CONTRÔLE
<b>KORVETTE</b>		<b>20.88</b>	
270130527	ACH./ENT. AMEUB. ÉQUIP.BUREAU	16.28	PAPETERIE
270130527	ACH./ENT. AMEUB. ÉQUIP.BUREAU	4.60	PAPETERIE
<b>LES GOUSSIÈRES ST-AGAPIT</b>		<b>1 609.65</b>	
2308201721	IMM. ENT. PARC J-G-FOURNIER	1 609.65	RÉNOVATION DE L'ABRI PERMANENT (ACHAT ET INSTALLATION GOUSSIÈRES)
<b>LES TRANSPORTEURS EN VRAC DE LOTB. INC.</b>		<b>304.78</b>	
2308201721	IMM. ENT. PARC J-G-FOURNIER	304.78	AMÉNAGEMENT PISTE DE PATINS À ROUES ALIGNÉES
<b>MELIOR MEDIA</b>		<b>295.48</b>	
270125341	PUBLICITE, INFOR.,REVUES, JOUR	295.48	PUBLICITÉ OFFRE D'EMPLOI (PRÉPOSÉ À LA MAINTENANCE)
<b>PHARMACIE STE-CROIX INC.</b>		<b>6.89</b>	
270148675	BIENS NON DURABLE - MEDICAMENT	6.89	GANTS PREMIERS SOINS
<b>PLOMBERIE STE-CROIX INC.</b>		<b>296.07</b>	
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	296.07	CHANGER CONTACTEUR DU CHAUFFE-EAU
<b>ROBERT BOILEAU INC.</b>		<b>2 439.48</b>	
270165525	ENTR. & REPAR. - SURFACEUSE	2 439.48	LOCATION SURFACEUSE NOVEMBRE 2017
<b>SERVICE DE RÉPARATIONS D'APPAREILS MÉNAGERS M.M. ENR.</b>		<b>206.96</b>	
270165526	ENTR.&REP.-EQUIPEMENT (RESTAU)	206.96	VÉRIFIER RÉCHAUD DU RESTAURANT
<b>SERVICE D'ENSEMENCEMENT PULVÉRISÉ</b>		<b>2 529.45</b>	
2308201721	IMM. ENT. PARC J-G-FOURNIER	2 529.45	AMÉNAGEMENT PISTE DE PATINS À ROUES ALIGNÉES & STATIONNEMENT
<b>SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.</b>		<b>232.68</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	34.73	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	27.48	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	170.47	ACHATS RESTAURANT
<b>TELUS MOBILITÉ</b>		<b>58.02</b>	
270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	58.02	SERVICE NOVEMBRE 2017
<b>VITRERIE JACQUES SIMONEAU INC.</b>		<b>751.60</b>	
270155322	FRET & MESSAGERIES	51.73	LIVRAISON VITRE ( BAIE VITRÉE)
270160526	ENTR.& RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	699.87	REMPLACEMENT VITRE (BAIE VITRÉE)

**Total : 15 825.83**

### AMÉNAGEMENT DU PARC JEAN-GUY-FOURNIER

#### ACHAT, AMÉNAGEMENT D'UNE SURFACE ET CONSTRUCTION D'UN JEU D'EAU

#### ACCEPTATION DES TRAVAUX ET PAIEMENT

**ATTENDU** la résolution numéro 098-2017;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'accepter l'achat et les travaux d'aménagement d'un jeu d'eau selon la recommandation de la directrice des loisirs et de la culture, et d'autoriser le paiement d'une somme de 128 961,10 \$ à « Équipements Récréatifs Jambette inc. » telle que plus amplement détaillée aux factures numéros 25245 et 25246 datées du 01 août 2017 ainsi qu'au crédit numéro 22059 daté du 18 octobre 2017 selon l'offre présentée.

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 DÉCEMBRE 2017

**QU'**une retenue de 10 % au montant de 14 329,02 \$ soit libérée lors de la réception du cautionnement d'entretien valide pour une période de deux (2) ans tel que mentionné au devis de soumission daté de février 2017, article 9 b) Acceptation finale.

---

Monsieur Jean Lecours se retire de la table des délibérations du conseil à 19 : 57 heures en raison d'intérêts au prochain sujet (fille).

---

### DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

357-2017

#### CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE SAINTE-CROIX

**ATTENDU** notre Politique de soutien aux organismes culturels et sportifs de Sainte-Croix;

**ATTENDU QU'**une subvention équivalent à 20 % du coût annuel global des inscriptions (incluant les cartes de membre pour le patinage artistique libre) des jeunes patineurs(es) de 16 ans et moins résidants(es) de Sainte-Croix est accordée dans ladite politique;

**ATTENDU QUE** le montant global des inscriptions annuelles pour la saison 2017/2018 s'élève à 7 918,00 \$ pour 23 jeunes de Sainte-Croix;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement de verser au « Club de patinage artistique de Sainte-Croix » la somme de 1 583,60 \$, soit 20 % du montant global pour les inscriptions annuelles 2017/2018.

---

Monsieur Jean Lecours revient à la table des délibérations du conseil à 19 : 58 heures.

---

### SERVICE DES INCENDIES DE SAINTE-CROIX

358-2017

#### CONTRAT DE SERVICE POUR L'APPLICATION SURVI-MOBILE

**ATTENDU** la résolution numéro 033-2017;

**ATTENDU QUE** notre service de sécurité incendie doit pouvoir compter sur la technologie afin de mobiliser ses pompiers lors d'un appel d'urgence;

**ATTENDU QUE** la centrale de communication CAUCA, offre une technologie jugée supérieure à l'utilisation de téléavertisseurs conventionnels lors de la mobilisation;

**ATTENDU QUE** le gestionnaire de l'intervention pourra consulter cette application pour évaluer si la force de frappe sera atteinte pour répondre au schéma de couverture de risque;

**ATTENDU** la réception du contrat de service pour l'application SURVI-Mobile daté du 14 février 2017 à intervenir entre la Centrale d'appels d'urgence de Chaudières-Appalaches (CAUCA) et le Service des incendies de Sainte-Croix;

**ATTENDU** l'annexe 1 détaillant le choix des équipements dudit contrat;

**IL** est proposé par Guy Boucher, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement d'autoriser la signature dudit contrat de service de CAUCA experts en appels d'urgence.

**QUE** France Dubuc, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer au nom de la municipalité le contrat de service.

### AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE INCENDIE

359-2017

#### HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 2 (MATHIEU BEAURIVAGE, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE)

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 DÉCEMBRE 2017**

**ATTENDU** la résolution numéro 034-2017;

**IL** est proposé par Guy Boucher, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement de payer à Mathieu Beauvive, arpenteur-géomètre, la somme de 910,85 \$ concernant les travaux d'arpentage pour l'agrandissement de la caserne incendie, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 5231 datée du 20 novembre 2017.

### **VOIRIE**

#### **RÉFECTION RUE DU BATEAU**

360-2017

#### **MANDAT CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX (ENGLLOBE CORP.)**

**ATTENDU** l'offre de service de la firme EnGlobe Corp. datée du 22 septembre 2016 concernant le contrôle qualitatif des matériaux relativement au projet de réfection de la rue du Bateau pour un montant budgétaire de 7 180,93 \$, en sus des taxes;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de mandater la firme EnGlobe Corp., à procéder au contrôle qualitatif des matériaux selon l'offre présentée.

361-2017

#### **DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 2 (CONSTRUCTION LEMAY INC.)**

**ATTENDU** la résolution numéro 163-2017;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de payer à Construction Lemay inc., la somme de 333 286,08 \$ relativement aux travaux de réfection à la rue du Bateau selon la recommandation de « Les Services exp inc. » datée du 28 novembre 2017.

362-2017

#### **FINANCEMENT TEMPORAIRE**

**ATTENDU QUE** les travaux de réfection de voirie à la rue du Bateau et de ses infrastructures ainsi que les honoraires professionnels y étant reliés en vertu du règlement numéro 564-2017 sont maintenant en cours;

**ATTENDU QUE** le financement global autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire est de 1 150 446 \$;

**ATTENDU QUE** nous avons besoin d'un financement temporaire dans l'attente du financement permanent;

**ATTENDU QUE** l'article 1093 du Code municipal du Québec nous autorise ce type de financement jusqu'à concurrence du montant total ou partiel de dépenses effectuées en vertu du règlement d'emprunt;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à obtenir le financement proposé auprès de la Banque Nationale du Canada selon la progression des déboursés à effectuer.

#### **RÉFECTION RUE LAFLAMME**

363-2017

#### **DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 3 (CONSTRUCTION LEMAY INC.)**

**ATTENDU** la résolution numéro 102-2017;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de payer à Construction Lemay inc., la somme de 51 316,55 \$ relativement aux travaux de réfection à la rue Laflamme selon la recommandation de Pluritec ltée datée du 13 novembre 2017.

#### **RUE THIBODEAU**

364-2017

#### **HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 2 (ENGLLOBE CORP.)**

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 DÉCEMBRE 2017**

**ATTENDU** la résolution numéro 166-2017;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de payer à EnGlobe Corp. la somme de 9 600,41 \$ concernant la réalisation d'études géotechnique et environnementale au projet de la rue Thibodeau, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 900233006 datée du 24 août 2017.

365-2017

### **HONORAIRES PROFESSIONNELS N<sup>o</sup> 3 (SNC-LAVALIN INC.)**

**ATTENDU** la résolution numéro 232-2017;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de payer à SNC-Lavalin inc., la somme de 1 606,20 \$ concernant la réalisation d'une analyse préliminaire pour un bassin de rétention relativement au projet de la rue Thibodeau, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 1334566 datée du 23 novembre 2017.

### **LIGNAGE DES VOIES DE CIRCULATION**

366-2017

### **ACCEPTATION DES TRAVAUX ET PAIEMENT**

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement d'accepter les travaux de lignage des voies de circulation selon la recommandation du directeur des travaux publics, et d'autoriser le paiement d'une somme de 6 115,15 \$ à Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.), telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 2785 datée du 06 novembre 2017 aux termes du contrat intervenu entre les parties le 30 mars 2017.

### **NOMS DE RUES PERSONNALISÉS**

367-2017

### **ACCEPTATION DES TRAVAUX ET PAIEMENT (PHASE 1)**

**ATTENDU** la résolution numéro 136-2017;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter les travaux de la phase 1 concernant l'installation des nouveaux noms de rues personnalisés selon la recommandation du directeur des travaux publics, et d'autoriser le paiement d'une somme de 29 234,23 \$ à Signalisation Lévis inc., telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 68446 datée du 22 novembre 2017 selon l'offre présentée.

### **HYGIÈNE DU MILIEU**

#### **MANDAT EXPERTISE HYDROGÉOLOGIQUE**

368-2017

### **HONORAIRES PROFESSIONNELS N<sup>o</sup> 1 (ARRAKIS CONSULTANTS INC.)**

**ATTENDU** la résolution numéro 107-2017;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement de payer à Arrakis Consultants inc., la somme de 2 006,31 \$ concernant la planification et coordination pour la préparation d'un levé géophysique (1<sup>ère</sup> étape des travaux), telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 3385 datée du 31 octobre 2017.

#### **STATION DE POMPAGE RUE DU BATEAU**

369-2017

### **HONORAIRES PROFESSIONNELS N<sup>o</sup> 1 (MATHIEU BEURIVAGE, ARPENITEUR-GÉOMÈTRE)**

**ATTENDU** la résolution numéro 077-2017;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de payer à Mathieu Beurivage, arpenteur-géomètre, la somme de 2 750,45 \$ concernant les travaux d'arpentage pour la construction d'une station de pompage à la rue du Bateau, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 5209 datée du 06 novembre 2017.



**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 DÉCEMBRE 2017**

**AMÉNAGEMENT/URBANISME/DÉVELOPPEMENT**

**GROUPE DDM**

370-2017

**NOMINATIONS- MME ÉLIANE MOREAU ET M. LOUIS-MATHIEU FRÉCHETTE**

**ATTENDU** les résolutions numéros 264-2013, 080-2015 et 203-2017;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 236 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est requis de nommer les personnes responsables de l'émission des permis et certificats ainsi que tout autre règlement afférent;

**IL** est proposé par Jean Lecours, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de nommer madame Éliane Moreau, responsable du service d'urbanisme, et monsieur Louis-Mathieu Fréchette, directeur en urbanisme et aménagement du territoire, pour les fonctions suivantes :

- Responsable de l'application des règlements d'urbanisme, de la gestion et de la délivrance des permis et certificats selon les lois et règlements en vigueur;
- Responsable de toute autre tâche reliée à la fonction.

La présente résolution annule la résolution numéro 203-2017.

**VARIA**

**COMITÉ FAMILLES-MADA DE SAINTE-CROIX**

**DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL**

Dépôt par la directrice générale et secrétaire-trésorière du procès-verbal du comité familles-MADA de Sainte-Croix tel que présenté, soit :

- 08 novembre 2017

**SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DE LOTBINIÈRE**

371-2017

**RENOUVELLEMENT DE MANDAT**

**IL** est proposé par Carmen Demers, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement :

**QUE** la municipalité de Sainte-Croix accepte qu'il y ait du transport adapté sur son territoire;

**QUE** la municipalité de Sainte-Croix accepte d'être nommée mandataire pour l'ensemble des municipalités de la MRC de Lotbinière;

**QUE** le service de transport adapté et collectif de Lotbinière, soit délégué pour administrer le service et de renouveler l'entente précisant les modalités de la gestion du transport adapté;

**QUE** la municipalité de Sainte-Croix accepte de payer sa quote-part pour l'année 2018, laquelle est fixée au prorata de la population qui est présentement de 2 414 habitants à raison de 2,30 \$ par habitant, pour un total de 5 552,20 \$.

**ABC LOTBINIÈRE**

372-2017

**DEMANDE D'AUTORISATION**

**ATTENDU QU'**ABC Lotbinière est un organisme à but non lucratif qui offre des cours sur les nouvelles technologies et les réseaux sociaux à la population aînée de la MRC de Lotbinière;

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 DÉCEMBRE 2017**

**ATTENDU QUE** l'objectif visé dans ce projet est de faire connaître davantage l'utilisation de la tablette et des services en ligne tels les services aux citoyens, les transactions et le commerce, les services de santé, les loisirs et la culture;

**ATTENDU QUE** ces formations seront offertes gratuitement;

**ATTENDU QU'ABC** Lotbinière souhaite utiliser la salle des chevaliers de Colomb gratuitement pour tenir cette activité les mardis de 8h30 à 11h30 pour la période du 05 décembre 2017 au 19 décembre 2017;

**IL** est proposé par Carmen Demers, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement d'autoriser l'utilisation de la salle des Chevaliers de Colomb pour la tenue des activités.

### **DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL (ART. 357, 358 L.E.R.M.)**

#### **DÉPÔT**

Dépôt des déclarations pécuniaires des membres du conseil par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

- |                    |                 |
|--------------------|-----------------|
| - Jacques Gauthier | - Guy Boucher   |
| - Michel Routhier  | - Carmen Demers |
| - Jean Lecours     |                 |

### **REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL (ART. 6, LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE)**

#### **DÉPÔT**

**CONSIDÉRANT** les élections municipales du 5 novembre 2017;

La directrice générale et secrétaire-trésorière déclare avoir reçu neuf déclarations des candidats concernant la réception de certains dons, marques d'hospitalité ou tous les autres avantages des élections municipales du 5 novembre 2017.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS À LA FIN DE LA SÉANCE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 377-2006**

- Félicitations pour le Service des incendies de Sainte-Croix.
- Information concernant la maison Legendre.
- Information concernant le musée de l'Amérique francophone.

373-2017

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de lever la présente séance à 20 : 16 heures.

\_\_\_\_\_  
Jacques Gauthier  
Maire

\_\_\_\_\_  
France Dubuc  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Je, Jacques Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.